



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 10 novembre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 10 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 05/11/2020

Date d'affichage 05/11/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Procurations : 2

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystal VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Madame Marion VEISTROFFER a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

1 : Délibération 2020-074 : convention de mise à disposition des tablettes numériques aux élus

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est mis en place une convention de mise à disposition des tablettes numériques entre la collectivité et chaque élu. Cette convention vaut pour toute la durée de leur mandat soit au plus tard jusqu'en avril 2026.

Proposition : Monsieur Le Maire propose que chaque élu signe cette convention de mise à disposition.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire. Monsieur David LECARPENTIER n'était pas présent pour le vote de cette délibération.

Pour	14	Contre		Abstention	
------	----	--------	--	------------	--

2 : Délibération 2020-075 : projet création unité de méthanisation par SAS OUDON BIOGAZ

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

Expose : Dans le cadre d'une démarche agroécologique, 76 éleveurs du Pays de Craon se sont engagés depuis plusieurs années pour produire, à partir des effluents de leurs élevages, du gaz renouvelable et un fertilisant organique naturel pour amender leurs terres agricoles. En effet, la méthanisation de sous-produits de nos fermes, de l'agro-industrie locale ou des collectivités génèrera un engrais organique naturel assimilable plus rapidement par les plantes.

Cette avancée agroécologique permettra de réduire fortement les consommations actuelles d'engrais de synthèse.

Oudon Biogaz permettra de produire l'équivalent de la consommation en gaz de 10 000 habitants.

Certains agriculteurs de notre commune bénéficieront de cet engrais organique naturel dont l'épandage est soumis à un plan prédéfini, c'est pourquoi notre collectivité doit exprimer son avis sur le plan d'épandage Oudon Biogaz.

Ce projet sera soumis à une enquête publique du 5 novembre au 4 décembre 2020.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de voter à bulletin secret.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote contre ce projet.

Pour		Contre	10	Abstention	5
-------------	--	---------------	-----------	-------------------	----------

3 : Délibération 2020-076 : fixation de la taxe d'aménagement communal

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Notre commune étant passée en PLUI (Plan d'Urbanisme Local Intercommunal), nous devons mettre en place la Taxe d'Aménagement (TA) sur notre commune. Celle-ci est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, école, assainissement...).

Cette taxe est comprise entre 1 et 5%. Par défaut de délibération, le taux de 1% s'applique.

Proposition : Monsieur Le Maire propose de fixer cette taxe à 1 %.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre		Abstention	1
-------------	-----------	---------------	--	-------------------	----------

4 : Délibération 2020-077 : aménagement du bourg 3^{ème} tranche

Rapporteur : Anthony ROULLIER et Pascal LIVENAIS

Expose : La commission aménagement/urbanisme en lien avec la commission finances se sont réunis pour étudier la date de commencement des travaux de l'aménagement de la 3^{ème} tranche du bourg.

La première estimation du Cabinet Plaine Etude s'élève à 600 000 € avec parking (150 000€ pour 80 places).

Cet investissement pourra être financé de la manière suivante :

DETR	FCTVA	Amende de Police	Fonds Concours	Plan de relance	CTR Région	Autofinancement	TOTAL
60 000 €	180 000 €	10 000 €	26 171 € (voir conditions)	9805 €	67 744 €	246 280 €	600 000 €

Ces montants sont à titre indicatifs :

- FCTVA : dépend de l'état d'avancement des factures mandatées au 31/12/2020
- Amende de Police : possibilité d'avoir + ou – en fonction du nombre de dossiers déposés
- Fonds de concours : sous condition de réaliser une aire de camping-car
- Région : cette subvention est soumise à un début de travaux avant le 30/06/2021

Monsieur Le Maire s'est entretenu avec M.VEUGEOIS du Cabinet Plaine Etude sur les dates de début de travaux.
Ce dernier préconise l'élaboration des travaux en 2 phases :

- Avril-Mai 2021 : voirie réseaux distribution en lien avec Laval Agglo
- Septembre 2021 : fin de l'aménagement

A titre d'information, pour 2021, les prix du marché sont annoncés en baisse d'environ 20 %.

Il restera à définir le nombre de places de parking qui pourrait être diminué en fonction des ressources de la collectivité.

Proposition : Monsieur Le Maire propose d'engager les travaux au printemps prochain.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	1	Abstention	
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	--

5 : Délibération 2020-078 : renouvellement porte entrée 6 rue de la moisson

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Expose : le logement 6 rue de la Moisson a été remis en état par l'agent communal, il a été mis en location au 1^{er} novembre. Toutefois, il reste à prévoir le renouvellement de la porte d'entrée. Quatre devis ont été demandés :

	POUPIN	COSSÉ FENETRES	LAUNAY FENETRES	HAMON
Porte PVC 1 vantail 2,350 x 0.94 M	1 459.67 €	1525,03 €	1 243.85 €	1213.51 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose de retenir l'entreprise HAMON.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	15	Contre		Abstention	
-------------	-----------	---------------	--	-------------------	--

6 : Délibération 2020-079 : stagiairisation de la directrice

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire rappelle qu'en date du 6 octobre, nous avons évoqué la stagiairisation de la directrice du centre de loisirs à son embauche. Or pour ce faire, nous avons besoin de la reconstitution de sa carrière par le CDG afin de déterminer son indice statutaire et son indice de rémunération. L'agent sera ainsi nommée Adjoint territorial d'animation avec un reliquat d'ancienneté au 05/02/2020. Cependant, conformément à l'article 5-III du décret n° 2016-596 du 12/05/2016, la directrice devra percevoir une rémunération sur la base de l'indice brut 407, majoré 367 soit 1719.77 € brut hors RIFSEEP.

Proposition : Monsieur Le Maire propose la stagiairisation de cet agent à compter du 1^{er} novembre.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	15	Contre		Abstention	
-------------	-----------	---------------	--	-------------------	--

7 : Délibération 2020-080 : mise en place télétravail agents administratifs

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : afin de prendre en compte les évolutions sociétales de travail et dans le cadre du contexte Covid-19 avec les conditions sanitaires qui s'y rapportent, il est nécessaire de proposer aux agents administratifs qui le souhaitent de pouvoir accéder à une solution de télétravail.

Proposition : Monsieur Le Maire propose, quand les outils d'accès à distance seront prêts, de laisser la possibilité aux agents administratifs qui le souhaitent, dans la limite de 1 jour par semaine de télétravailler à leur domicile.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	1	Abstention	
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	--

8 : Délibération 2020-081 : achat vidéoprojecteur pour réunions

Rapporteur : Danielle GUILLERME-CAOUS

Expose : Madame GUILLERME-CAOUS expose que dans le cadre des diverses réunions organisées dans la salle de conseil et afin de limiter l'édition de documents, l'achat d'un vidéoprojecteur serait judicieux.

	Logicia	Touiller	Bureau Vallée
Marque	Benq	Benq	Viewsonic
Modèle	MW632ST	MH550	PA503S
Spécificité	Projecteur Professionnel pour les petits espaces	Projecteur HDMI Professionnel	-
Niveau de Zoom	1.2	1.1	1.1
Puissance (Lumens)	3200	3500	3800
Couleurs d'affichage	1,07	1,07	1,07
Durée de vie de la lampe (SmartEco)	10 000 Heures	10 000 Heures	15 000 Heures
Entrée / Sortie Vidéo & Audio	1 Entrée PC (D-SUB) VGA 1 Sortie moniteur (D-SUB) VGA 2 Entrées HDMI 1 USB Type B 1 USB Mini B 1 USB Type A 1 Entrée audio (mini jack) 1 Entrée audio gauche / droite RCA 1 Sortie Audio (Mini Jack) 1 Entrée microphone	1 Entrée PC (D-SUB) VGA 1 Sortie moniteur (D-SUB) VGA 1 Entrée S-Vidéo 1 Entrée vidéo composite (RCA) 2 Entrées HDMI 1 USB Mini-B 1 Entrée audio (mini Jack) 1 Sortie Audio (Mini Jack) 1 RS232	1 HDMI 1 Entrée Audio 1 Entrée composite 1 Entrée PC (VGA) 1 Sortie PC (VGA) 1 Sortie Audio
Prix TTC	660,00	633,60	349,00

Proposition : Monsieur Le Maire propose de retenir LOGICIA.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	15	Contre		Abstention	
-------------	-----------	---------------	--	-------------------	--

9 : Délibération 2020-082 : équipements mobiliers nouvelle école

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : dans le cadre de la restructuration de l'école, il est prévu de renouveler le mobilier (tables et chaises) ainsi que 2 bureaux. Deux devis ont été réalisés HT :

	MANUTAN	MAJUSCULE
60 TABLES REGLABLES avec casiers	5249,50 €	3867,17 €
60 CHAISES REGLABLES	3960,00 €	2655,50 €
2 BUREAUX 160x80	/	414,70 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose de valider le devis de Majuscule.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	15	Contre		Abstention	
-------------	-----------	---------------	--	-------------------	--

10 : Délibération 2020-083 : équipements mobiliers cuisine école

Rapporteur : Alexandra FOUCAULT

Expose : dans le cadre de la restructuration de l'école, il est prévu de compléter le mobilier de cuisine. Deux devis ont été demandés :

	COMPTOIRS DE BRETAGNE	FCPL
Chariot de service 3 étages	552 €	556,20€
Chariot vaisselle avec housse	739,80 €	/
Armoire réfrigérée froid ventilé 650 L	1150,20 €	1492 €
Armoire réfrigérée gaz réfrigérant	2573,10 € (601 L)	2054 € (650 L)
Lave-vaisselle	3051,64 € (33 L)	3701,00 € (23 L)
Plan de travail 1200x770x850	782,10 €	/
Table d'entrée 1100x750x850	494,10 €	1194 €
Table de sortie 1100x750x850	/	585 €
Adoucisseur eau		786 €
Forfait installation	450 €	1217 €

Proposition : Monsieur Le Maire propose de retenir Comptoirs de Bretagne en choisissant le chariot à vaisselle avec housse, l'armoire réfrigérée avec gaz réfrigérant.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre		Abstention	1
-------------	-----------	---------------	--	-------------------	----------

11 : Délibération 2020-084 : nettoyage toiture devis complémentaire CHESNEAU

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire informe que sur le lot 5 Entreprise PAUMARD du marché de restructuration de l'école, un nettoyage de la toiture (partie salle de motricité et cantine) était prévu dans son devis. Or, il n'a pas besoin d'être fait. M.VICTOR, maître d'œuvre propose à la place de faire nettoyer la toiture au-dessus de la maternelle. Compte tenu du manque de professionnalisme de cette entreprise qui se verra probablement appliquer des pénalités de retard (travaux à l'école non réalisés à temps), un devis a été demandé à CHESNEAU Environnement. Celui-ci s'élève à 1 869,45 € ce qui comparé, à la somme prévue dans le devis du marché PAUMARD ne générera pas de supplément au budget initialement prévu.

Proposition : Monsieur Le Maire propose d'accepter le devis CHESNEAU.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	11	Contre		Abstention	4
-------------	-----------	---------------	--	-------------------	----------

12 : Délibération 2020-085 : demande d'une personne pour pose plaque à la grotte

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose : Monsieur Le Maire a eu une demande par courrier d'une personne extérieure à la commune qui souhaite faire poser une plaque en granit Blanctech à la grotte de Beaulieu, dimension 45 x 26 cm où il sera apposé :

" Merci à Notre Dame de Lourdes
Grâce obtenue d'une guérison en Mai 2011"

Proposition : Monsieur Le Maire propose de voter à bulletin secret.

Décision : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la demande de cette personne.

Pour	8	Contre	6	Abstention	1
-------------	----------	---------------	----------	-------------------	----------

13: Questions diverses

- Rapport de visite station d'épuration
- Dossier "La Guéhardière"
- Défibrillateur obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021
- Changement de prestataire logiciel comptable, mode SaaS
- Cérémonie du 11 novembre
- Fin des tarifs réglementés fournisseurs électricité au 1^{er} janvier 2021
- Formation Idélibre + office 365
- Flash automne à distribuer par la Poste coût 66.03 € TTC
- La trompette : choix d'un nouvel éditeur
- Personnel communal
- Réaménagement de la Mairie après ouverture école
- Fermeture Mairie samedi matin

Prochaines réunions Conseil Municipal : 8 Décembre 2020, 5 janvier 2021, 9 février 2021, 9 mars 2021, 6 avril 2021, 4 mai 2021, 8 juin 2021, 6 juillet 2021, 7 septembre 2021, 5 octobre 2021, 9 novembre 2021, 7 décembre 2021.

Vœux du Maire 2021, vendredi 8 Janvier 2021.

Séance levée à 00h00

SIGNATURE PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nom	Prénom	Fonction	Signature
ROULLIER	Anthony	Maire	
GUILLERME-CAOUS	Danielle	1 ^{er} Adjoint	
LIVENAIS	Pascal	2 ^{ème} Adjoint	
FOUCAULT	Alexandra	3 ^{ème} Adjoint	
GUEGAN	Béatrice	4 ^{ème} Adjoint	
VEISTROFFER	Marion	Conseiller municipal	
HOUSSAIS	Emmanuel	Conseiller municipal	
CHASSE	Florence	Conseiller municipal	
THIREAU	Bernard	Conseiller municipal	
MOREAU	Julien	Conseiller municipal	
GAZENDEL	Nicolas	Conseiller municipal	
VINCENT	Chrystel	Conseiller municipal	
BOISARD	Véronique	Conseiller municipal	
LAUTRU	Anaïs	Conseiller municipal	
LECARPTENTIER	David	Conseiller municipal	